

Département : VENDEE

Arrondissement : FONTENAY LE COMTE

## Communauté de Communes VENDEE SEVRE AUTISE

N°2023B\_06\_038

### DECISION DU BUREAU

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-trois juin à 14h30, les membres du Bureau de la Communauté de Communes Vendée Sèvre Autise se sont réunis à la **Mairie de Nieul-sur-l'Autise (Rives-d'Autise)**, sous la présidence de Monsieur BOSSARD Michel.

#### PRÉSENTS :

- M. BOSSARD Michel, Président, Maire de la commune de Rives-d'Autise
- M. GUILLON Stéphane, Vice-président, Maire de la commune de Bouillé-Courdault
- M. DAVID Daniel, Vice-président, Maire de la commune de Benet
- M. HENRIET Christian, Vice-président, Maire de la commune de Saint-Pierre-le-Vieux
- M. BORDET Bernard, Vice-président, Maire de la commune du Mazeau
- Mme RINEAU Annie, Vice-présidente, Maire de la commune de Maillezais
- M. LA MACHE Denis, Vice-président, Maire de la commune de Saint-Sigismond

#### EXCUSÉS :

- M. CARTRON David, Vice-président, Délégué de la commune de Saint-Hilaire-des-Loges
- M. CHOLLET Joël, Vice-président, Délégué de la commune de Benet
- Mme POUPLIN Adeline, Vice-présidente, Maire de la commune de Liez
- M. RENAULT Claudy, Vice-président, Maire de la commune de Xanton-Chassenon

#### SECRÉTAIRE DE SEANCE :

- Mme RINEAU Annie, Vice-présidente, Maire de la commune de Maillezais

### **OBJET : SIGNATURE D'UN DEVIS POUR LA RÉFECTION ET L'ISOLATION DE LA TOITURE DU BATIMENT DANS LA ZAE LES CHAMPS FRANCS A BENET**

Monsieur le Président rappelle que la Communauté de Communes est propriétaire d'un bâtiment économique situé dans la Zone d'Activités Economiques « Les Champs Francs » à Benet (ZS 132).

Des problèmes d'infiltration ont été constatés au niveau du toit terrasse, concernant les locaux loués par la Société ALYATIS et la Société ATLANTIC TRADE ALLIANCE.

Afin de procéder aux travaux de réfection et d'isolation de la toiture, des entreprises ont été sollicitées.

Vu les statuts de la Communauté de Communes  
Vu le Code de Commande publique et son article R 2122-8 ;

Considérant la nécessité de faire réaliser des travaux pour la réfection de la toiture du bâtiment économique situé dans la Zone d'Activités Economiques « Les Champs Francs » à Benet ;  
Considérant la proposition reçue de la société CHECY ETANCHE de Mouilleron Saint Germain (85390), d'un montant de 35 066.50 € HT ;

Monsieur le Président demande au Bureau :

- Son accord sur le devis présenté par la société CHECY ETANCHE de Mouilleron Saint Germain, pour un montant de 35 066.50 € HT.
- Son autorisation pour signer ledit devis.

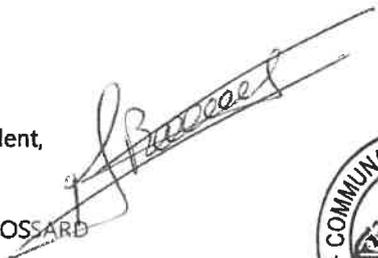
Après en avoir délibéré, le Bureau de la Communauté, à l'unanimité :

- Donne son accord sur le devis présenté par la société CHECY ETANCHE de Mouilleron Saint Germain, pour un montant de 35 066.50 € HT.
- Autorise Monsieur le Président à signer ledit devis.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que ci-dessus.  
Au registre sont les signatures.  
Pour copie conforme.  
Fait à RIVES-D'AUTISE, le 23 juin 2023

Le Président,

Michel BOSSARD



La secrétaire de séance,

Annie RINEAU

